

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 12 DECEMBRE 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2024-05-11 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) - AGREMENT DE CESSION ET ACHAT – POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

DATE DE CONVOCATION : 05 DECEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONIN Pierre), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK Patrice), RADER Audrey-Helen (à compter de la 2024-05-07), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAS Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine (à compter de la 2024-05-03), CHENOT Bernard, JOUBERT Roger (ayant la procuration de LELIEVRE Jean Luc), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), DICANDIA Chantal (à compter de la 2024-05-03), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de HARMAND Alde), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de RIVET Lionel), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (à compter de la 2024-05-16), MOREAU Jean-Louis, LALEEVE Lucette (à compter de la 2024-05-03), GUEGUEN Marie (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), SIMONIN Hervé (à compter de la 2024-05-22), CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, SEGALT Jean-François, KNAPEK Patrice, GASPAS Isabel, ROSSO Michel, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, CHENOT Tony, HARMAND Alde, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	50 présents du début à la 2024-05-02. 53 présents de la 2024-05-03 à la 2024-05-06. 54 présents de la 2024-05-07 à la 2024-05-15. 55 présents de la 2024-05-16 à la 2024-05-21. 56 présents de la 2024-05-22 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	59 votants du début à la 2024-05-02. 62 votants de la 2024-05-03 à la 2024-05-06. 63 votants de la 2024-05-07 à la 2024-05-15. 64 votants de la 2024-05-16 à la 2024-05-21. 65 votants de la 2024-05-22 à la fin.

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la communauté de communes Terres Toulaises travaille sur la commercialisation des terrains publics appartenant à l'Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE) pour le compte de la CC2T via une convention de maîtrise foncière signée en 2018, ou de terrains appartenant en propre à la communauté de communes Terres Toulaises.

Comme convenu dans la convention, la communauté de communes doit acheter l'ancien gymnase à l'EPFGE avant de le céder à l'entreprise intéressée comme détaillé ci-dessous.

L'acquisition à l'EPFGE se décompose ainsi :

- Un ancien gymnase GUYNEMER - pris sur la parcelle AE 23 d'une surface de 1 918 m²
- Un ancien parking pris sur la parcelle AE 288 d'une surface de 1 216 m²

L'ensemble du site sera racheté par la communauté de communes au prix d'achat initial, soit 498 000 € HT auquel s'appliquera l'ensemble des frais prévus dans la convention (frais de gestion, frais de notaire, remboursement des taxes pendant la gestion EPFGE).

Une fois le site acheté par la CC2T auprès de l'EPFGE, le site pourra être vendu à une entreprise. Le conseil communautaire avait, lors de la séance du 3 octobre 2024 (délibération 2024-04-22), approuvé la vente à deux sociétés différentes ayant le même porteur de projet. Le porteur de projet souhaite aujourd'hui acheter le site sous le nom d'une seule société. Le prix et les conditions de vente restent inchangés par rapport à la délibération du 3 octobre.

- **Acquisition par la SCI 3B** ou toute SCI s'y substituant auprès de la CC2T d'un bâtiment, ancien gymnase GUYNEMER (parcelle AE 23), et d'un terrain d'environ 3 673 m² pris sur les parcelles AE 103, AE 286 et AE 287. Le prix de cette vente se décompose comme suit :
 - 487 000 € hors taxe pour le bâtiment,
 - 52 500 € hors taxe pour le terrain.

L'ensemble immobilier est acheté pour le développement d'une activité sportive dédiée en partie pour les salariés du Pôle Industriel Toul Europe et pour le développement de cellules artisanales. La cession doit intervenir début 2025.

Il est entendu que les ventes sont hors frais de notaires et dans les conditions de TVA applicables au moment de la vente.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser monsieur le Président à racheter le bâtiment et le terrain listés ci-dessus auprès de l'EPFGE,**
- **Donner son agrément sur les cessions au profit de la société SCI 3B aux conditions ci-dessus exposées ;**
- **Autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

